

La disparité socio-économique comme facteur de désintégration ?

Walid Salim Safi

Nombreux sont les politologues qui s'accordent sur le fait que la disparité socio-économique dans les pays caractérisés par une division segmentaire représente un danger réel pour l'union nationale ainsi que pour leur avenir. Certains politologues sont allés plus loin en considérant que l'équilibre socio-économique entre les communautés représente une condition fondamentale pour le maintien du système de concordance¹. Qu'en est-il pour le Liban ?

Néanmoins, l'expérience de la première République a montré que le facteur socio-économique et le développement des régions périphériques sont relégués au second plan. En se référant aux études réalisées par l'équipe de l'IRFED en 1960 lors du mandat du général Fouad Chehab (1958-1964), on constate que l'ampleur des inégalités existant à cette époque entre les Libanais fut considérée comme une véritable menace contre la stabilité du système politique. Ces études ont révélé que 4% de «très riches» accaparaient 33% du revenu national, alors que la moitié de la population du pays considérée comme pauvre ne se partagerait que 18% de ce revenu. En outre, «la carte des besoins du Liban faisait ressortir la dramatique carence en matière d'infrastructure des régions éloignées de la capitale, où les familles étaient particulièrement démunies. Au Liban sud, champion du sous-développement, le revenu moyen était à cette époque cinq fois moindre qu'à Beyrouth»².

Face à ces inégalités redoutables, le général Fouad Chehab n'a pas manqué de manifester une volonté politique visant à réduire les disparités socio-économiques régnant entre les Libanais. Cependant

les mesures prises dans ce cadre furent loin de mettre fin à cette défaillance dans le régime libanais, d'autant plus que l'ampleur des inégalités n'a pas tardé à révéler sa dimension communautaire. En effet, *«le déséquilibre de la croissance économique libanaise se répercute sur la structure sociale du pays, et les inégalités dénoncées par le rapport de l'IRFED ne font que croître en l'absence d'une politique de redistribution des ressources de l'Etat et de protection des salariés»*³.

En conséquence, l'éclatement de la guerre civile en 1975 a révélé que les disparités socio-économiques et la fracture centre-périphérie ont été l'une des causes majeures de l'effondrement qui a duré environ 15 ans.

Essayant de mettre fin à la défaillance vécue dans la première République, le document de l'entente nationale issue de l'accord de Taëf, conclu en 1989, a explicitement annoncé une nouvelle orientation socio-économique de l'Etat.

Cette orientation est basée d'un côté sur l'ancien trait libéral de l'économie nationale et, de l'autre, sur la nécessité d'établir un projet national permettant un développement équilibré entre les régions. L'évolution est réelle ; dès lors la stabilité du régime libanais est tributaire de l'équilibre politique et de l'équilibre économique. Il s'agit des deux principes fondamentaux pour la survie d'une société spécifique où cohabitent 19 communautés religieuses.

Cependant, treize ans après la mise en route du compromis de Taëf, les inégalités entre les régions ne cessent de se creuser et la stabilité socio-économique est loin d'être établie. Il s'avère que la fracture centre-périphérie demeure à l'origine de cette inégalité redoutable, et aucune politique publique n'a été élaborée en la matière. A cela se surajoute une crise financière due à une dette publique qui s'élève à 31 milliards de dollars américains. De ce fait, de nombreuses questions en découlent :

- L'absence d'une volonté politique est-elle à l'origine de cette dérive ?
- La crise financière qui touche le pays depuis quelques années représente-t-elle l'obstacle qui entrave le développement régional ?
- Les orientations ultra-libérales des politiques économiques élaborées par les gouvernements successifs n'ont-elles pas bafoué les dimensions socio-économiques de l'accord de Taëf ?
- L'absence d'une politique publique visant à réduire les inégalités et à lancer le développement des régions périphériques n'était-elle pas l'une des causes majeures de la guerre civile ?

Cet article tente de montrer dans quelle situation se trouvent aujourd'hui les Libanais, en essayant dans un premier temps de décrire le

contexte social difficile au sein duquel plonge la société libanaise et de montrer dans un deuxième temps la concentration des activités économiques et ses effets sur la reproduction des disparités. Cet essai part des observations suivantes :

- Il existe un lien entre la concentration géographique des activités économiques et la reproduction des disparités.
- Il n'y a pas de politique publique prenant en considération les orientations socio-économiques de l'accord de Taëf et l'on peut remarquer d'un côté l'esprit centraliste qui règne toujours dans la gestion de l'Etat, et de l'autre les traits ultra-libéraux des politiques élaborées par les gouvernements successifs.
- On constate en outre l'incapacité de la plus grande partie de la classe politique de la deuxième République à comprendre les conditions favorables au maintien du système de concordance, sans parler de celle des partis politiques d'origine périphérique à se doter d'une orientation socio-économique efficace et rationnelle.

Un contexte social difficile

Comme nous l'avons souligné, l'accord de Taëf a porté une dimension socio-économique, afin de s'attaquer au problème de la disparité et de doter le système d'une nouvelle approche lui permettant de maintenir la stabilité non pas seulement au niveau politique mais aussi au niveau social.

Cet accord a tenté de réconcilier le trait libéral de l'économie libanaise et l'exigence d'un développement équilibré entre les régions sur le plan culturel, social et économique. Il s'agit d'une évolution politique considérable qui prête une attention particulière à la dimension socio-économique et à son importance dans le maintien de la société libanaise. Cependant, la première expérience de la deuxième République indique que les orientations ultra-libérales n'ont jamais pris en considération les exigences prévues par l'accord de Taëf. Par conséquent, les Libanais se trouvent aujourd'hui dans un contexte social difficile qui ressemble à celui qui régnait dans la première République.

Les études réalisées en 1998 par le Programme des Nations Unies pour le développement en coopération avec le ministère des Affaires sociales, qui classent les régions libanaises selon leur «*degré de pauvreté*», ont révélé des inégalités redoutables entre les régions surtout en ce qui concerne l'infrastructure principale, le niveau de

revenu des ménages et le degré de satisfaction des principaux besoins. Le classement des régions montre que c'est Mohafazat El-Nabatieh au sud du pays qui est le plus défavorisé, notamment en ce qui concerne le pourcentage des ménages vivant au-dessous du seuil de pauvreté qui s'élève à 51%⁴. Le classement des régions a d'ailleurs montré que le département du Nord atteint un degré proche de celui inscrit à Nabatieh : 43% des ménages y sont considérés comme au-dessous du seuil de pauvreté. Quant au classement effectué au niveau des *cazas* (entité administrative), l'étude a indiqué que Baalbeck, Bent Jjbeil et Akkar sont les *cazas* les plus défavorisés. En effet, ces études montrent que 32% des ménages résidant au Liban vivent en deçà du seuil de pauvreté et que parmi eux 7,1% se caractérisent par un degré de pauvreté plus grave, les enfants de moins de 14 ans constituant 35,6% des individus défavorisés au Liban⁵.

En outre, les mêmes études ont montré que 30,6% des ménages libanais sont obligés de s'endetter pour satisfaire leurs besoins principaux, et que 44% de la population ont un revenu très faible⁶. Ceci nous amène nous poser des questions concernant la réalité de la politique salariale élaborée par les gouvernements, d'autant plus que 33% de la population sont en difficulté en ce qui concerne la satisfaction des besoins de l'enseignement. Il s'avère que la politique salariale menée par les gouvernements successifs et qui se base sur un niveau très faible, a conduit 15% de la population active à chercher un travail supplémentaire.

Il est à noter que l'augmentation du salaire minimum jusqu'à 50% en 1996 n'a pas accentué le pouvoir d'achat qui a connu une diminution grave entre 1992 et la fin de 1996 estimée entre 35 et 40%⁷. Par conséquent, l'augmentation du produit intérieur de 75% entre 1992 et 1996 n'a été accompagnée par celle du salaire minimum qu'au taux de 25% dans la même période⁸.

En ce qui concerne les revenus du travail, les études montrent que les inégalités apparaissent au niveau régional : ainsi le revenu moyen du travailleur résidant à Beyrouth est supérieur de 70% à celui du travailleur du Liban Nord⁹.

En outre, *«des disparités de revenu se trouvent entre les secteurs d'activités où la moyenne du revenu par an d'un travailleur dans le secteur commercial atteint 11 446 000 L.L. contre 6 032 000 L.L. par an dans l'agriculture. Celle-ci ne procure qu'à 4% de l'ensemble des revenus, et contribue pour 14,5% à la formation des revenus des classes inférieures. La part des revenus du travail dans le secteur des services varie entre 12,7% (dans le*

mohafazt de Nabatieh) à 36,1% (pour un ménage résidant à Beyrouth)»¹⁰.

En ce qui concerne le pourcentage des individus défavorisés selon l'indice de l'enseignement, les résultats des études révèlent qu'il s'élève à 66%, alors que dans le *caza* d'El Hermel il est de 64,3%, contre 58,8% dans celui d'El Meneih.

Dans le secteur de la santé, deux facteurs sont révélateurs de la crise sociale, à savoir : 58% des Libanais ne sont couverts par aucun secteur d'assurance publique ou privée et le taux de mortalité atteint au nord du Liban environ 48% de l'ensemble inscrit au niveau national ; sachant que les dépenses nationales au Liban atteignent 12% du PIB, cela conduit à s'interroger sur la rationalité de la dépense et sur la politique menée par le ministère de la Santé. Par ailleurs, les chiffres montrant de fortes différences entre les Libanais ne représentent pas seulement des inégalités interdépartementales, mais aussi une répartition inégale intradépartementale.

Les indices déjà cités et qui sont liés au contexte social reflètent de façon claire l'absence d'une orientation sociale cohérente de la part de l'Etat, ce qui permet d'alimenter le phénomène de l'exclusion qui s'élargit notamment dans les régions périphériques et qui pourrait plus tard aplanir le chemin devant une éventuelle explosion sociale.

La concentration des activités économiques au centre de la fracture centre-périphérie

Il est évident que l'évolution de l'économie libanaise s'est toujours distinguée par un développement inégal ayant fait de Beyrouth et du Mont-Liban deux pôles considérables. Certains économistes libanais ont tenté d'expliquer ce phénomène d'après le rôle historique de Beyrouth comme une zone-relais des échanges entre l'Europe et le marché proche-oriental¹¹, et à travers le développement économique avancé du Mont-Liban¹². Par conséquent, le rôle joué par Beyrouth et le Mont-Liban dans le marché régional et les échanges avec l'Europe impliquerait la concentration des infrastructures primordiales et des établissements publics dans ces deux pôles, conditionnant ainsi l'organisation de l'économie libanaise et jouant sur le développement et la croissance de la plupart des activités économiques¹³. En effet, l'agglomération de Beyrouth et du Mont-Liban a regroupé 80% des établissements publics, 72% des entreprises gérant le commerce de gros et 80% des entreprises industrielles, alors que 60% des hôtels étaient concentrés au Mont-Liban¹⁴. Si le rôle joué par Beyrouth et le

développement prématuré du Mont-Liban ont été à l'origine de leur évolution considérable, le sous-développement des différentes régions libanaises a été considéré comme le produit d'un système qui ne cesse de nourrir la fracture centre-périphérie. Dès lors, un lien est établi entre le conflit au Liban et les structures économiques caractérisées d'un côté par une forte concentration au centre et, de l'autre, par des marques confessionnelles.

On constate qu'après la mise en application de l'accord de Taëf, aucune répartition des activités économiques n'a vu le jour. Tous les indices nous montrent que les structures économiques considérables demeurent localisées au centre et bénéficient toujours d'une part notable de l'ensemble des dépenses publiques effectuées dans le cadre de la politique de la reconstruction du pays. Voilà quelques indices qui soutiennent notre observation.

Il est connu qu'à la veille de la guerre civile, 80% des entreprises industrielles étaient concentrées à Beyrouth et au Mont-Liban, regroupant 73% du total des salariés travaillant dans ce secteur. Le recensement industriel réalisé en 1995 par le ministère de l'Industrie indique que 57% des entreprises industrielles sont toujours localisées à Beyrouth et au Mont-Liban qui abrite à lui seul 45% de l'ensemble du secteur industriel. Le *caza* du Meten contribue pour 49% au PIB industriel. En outre, les mêmes statistiques ont indiqué qu'il n'existe au sud du Liban qu'une seule entreprise industrielle qui emploie plus de 250 personnes, pour un nombre total de 41 unités de production employant plus de 259 personnes.

Un second indice qui concerne la répartition des salariés libanais dans les secteurs économiques reflète la concentration des activités économiques et le déséquilibre entre les secteurs de l'économie nationale. Il s'agit d'un déséquilibre structurel qui accentue l'évolution d'une économie marchande où les secteurs du commerce et des services abritent environ 64% de la population active estimée en 1997 à 1 362 000 personnes¹⁵. A Beyrouth et au Mont-Liban s'inscrit le plus fort taux d'emplois dans le commerce et les services soit 54%. Ces deux départements absorbent 714 452 salariés soit la moitié de la population active.

Outre ces indices, l'indice de la collecte des impôts se présente comme révélateur de l'hégémonie économique du centre, où se regroupent maintes entreprises commerciales, touristiques et autres. Les entreprises localisées au Mont-Liban représentent 32% du total se livrant à des activités industrielles, commerciales et bancaires, contre

40% concentrées à Beyrouth. Cette supériorité se reflète sur le total du revenu fiscal inscrit dans chaque département. L'assiette fiscale départementale a atteint en 2001 environ 443 486 000 000 L.L. La contribution de Beyrouth s'est élevée à 223 500 000 000 L.L. soit la moitié de l'ensemble, alors que le Mont-Liban inscrit 177 000 000 000 L.L.¹⁶. Cet indice montre de façon claire le développement régional inégal qui s'accroît par le déséquilibre structurel des crédits bancaires.

En se référant aux rapports annuels publiés par la banque du Liban dans les dernières années, on s'aperçoit que la concentration des crédits bancaires à Beyrouth et au Mont-Liban bloque le développement dans les régions périphériques qui ne bénéficient pas de ces crédits par rapport à leurs contributions dans les dépôts bancaires. La concentration géographique des dépôts et des crédits montre que la part de Beyrouth et de ses environs dans les dépôts ne dépasse pas 68,3% alors qu'elle bénéficie de 82% de l'ensemble des crédits annuels¹⁷. Le département du Mont-Liban bénéficie de 8,3% des crédits tandis que sa contribution dans les dépôts s'élève à 11,9%. La part médiocre du Nord, du Sud et de la Bekaa (environ 10% pour les trois régions), atteste que l'aliénation de la périphérie par rapport au centre reste au cœur du jeu de l'évolution de l'économie libanaise.

On comprend que les banques et les investisseurs bancaires cherchent le gain et les bénéfices, mais on est en droit de se poser des questions sur les conditions offertes par l'Etat et ses politiques, et sur les opportunités ouvertes devant les régions périphériques de s'intégrer dans l'économie nationale. Il semble que la montée de l'hégémonie de la bourgeoisie commerciale et intermédiaire qui croît avec la concentration des activités économiques dans le centre pousse à reprendre la thèse de la dépendance : «*le sous-développement de la périphérie est le produit du développement du centre*»¹⁸.

L'expérience du capitalisme montre que l'inégalité est nécessaire à son développement mais il ne faut pas admettre que les niveaux supérieurs des inégalités soient indispensables à la prospérité de l'économie¹⁹. Et si l'extension du capitalisme dans les périphériques tend à accroître les disparités, du fait que le niveau du travail ne s'élève pas par rapport au degré de la productivité²⁰, son évolution implique également la prise en considération des conditions de vie des citoyens. Ainsi, l'Etat libanais est appelé à intervenir par de multiples moyens afin de réduire les inégalités socio-économiques et d'aider à la recomposition de la classe moyenne.

Dans ce cadre, je crois que la classe politique de la deuxième

République n'a pas su construire des institutions capables de maîtriser le marché ni établir de nouvelles méthodes de gestion du social. L'Etat doit jouer un rôle primordial dans la question de la justice sociale, dans la mesure où les inégalités pourraient menacer la cohésion sociale notamment dans les sociétés multicommunautaires dans lesquelles le phénomène de l'exclusion porte une dimension politico-confessionnelle.

Malgré la dissociation entre l'économie et le social, le rôle incontournable de l'Etat est de maintenir la cohésion sociale²¹. De ce fait, l'Etat libanais doit lutter contre la pauvreté et réviser sa politique salariale considérée comme un facteur essentiel de l'amélioration du niveau de vie. La classe politique de la deuxième République doit également agir pour ne pas faire de la politique de l'emploi un enjeu déterminé seulement par les mécanismes du marché.

En ce qui concerne «*le développement équilibré*» prévu par l'accord de Taëf, cette connotation trouve ses limites dans une économie marchande. Le point de départ sera la révision du rôle économique du Liban à la lumière de l'évolution actuelle notamment celle intervenue dans l'environnement de ce pays. Le référentiel économique doit être aménagé de manière à permettre aux secteurs industriels et agricoles d'avoir une place considérable dans l'économie nationale²². Le Liban comme «un petit commerce sur mer» n'est plus de mise à l'heure d'un environnement affecté par un changement structurel profond. L'Etat doit repenser la fonction économique du pays, et nul ne peut prétendre que le développement des régions périphériques peut avoir lieu si l'orientation ultra-libérale reste au cœur du jeu et si l'équilibre n'est pas établi entre les secteurs de l'économie nationale.

L'Etat doit également se libérer de l'esprit centraliste qui entrave le développement rural et accentue la fracture centre-périphérie. La mise en œuvre de la décentralisation administrative est plus que jamais nécessaire, d'autant plus que la décentralisation à l'heure actuelle est au cœur du développement démocratique.

Enfin, une attention particulière doit être accordée à la spécificité du Liban car l'interpénétration de l'économie et du communautarisme n'est pas sans effet sur la compréhension de l'ordre politique. La privatisation du secteur public pourrait ouvrir une arène au sein de laquelle s'entre-déchirent les communautés qui sont bien implantées dans l'économie et qui veulent que l'ordre politique soit «allocataire des valeurs», et les communautés qui n'ont aucune présence dans l'économie nationale et qui tentent de faire de l'ordre politique un

«allocataire des biens», donc un lieu pour obtenir une amélioration de leurs conditions.

Walid Salim Safi est docteur en science politique de l'Université de Montpellier (2002). Ce texte est tiré de sa thèse intitulée : La deuxième République : institutions étatiques et dynamique communautaire.

Notes :

1. LIJPHART, Arend. «Changement et continuité dans la théorie consociative». *Revue internationale de politique comparée*, Paris, 1997, volume 4, n°3.
2. KHALIL, A. cité par PICCARD, Elisabeth. *Liban Etat de discorde*. Paris : Flammarion, 1988. p.152.
3. Ibid, p.152.
4. La carte des conditions de vie, étude réalisée par le PNUD en coopération avec le ministère des Affaires sociales, p. 75.
5. Ibid., p.76.
6. Ibid., p.60.
7. HAMDAN, Kamal. *La question économique et sociale au Liban, crises et solutions*. p. 44
8. *Rapport de la banque mondiale 1996*.
9. Conditions de vie des ménages, opcit., p.62.
10. Ibid., p. 68.
11. DUBAR, Claude ; NASR, Salim. *Les classes sociales au Liban*. Paris : FNSP, 1976. p. 297-298.
12. HAMDAN, Kamal. «La décentralisation économique». In *L'administration civile au Jabal*, Beyrouth : Dar Atakadoumia, 1990. p. 22.
13. Ibid., p.24.
14. ISSA, Najib. «Les structures économiques et le conflit social». In *Liban aujourd'hui*, Paris : CNRS, 1994. p. 182.
15. Voir *Les conditions de vie des ménages en 1997*, étude réalisée par l'Administration centrale de la statistique.
16. Voir les chiffres publiés par le ministère des Finances en 2001.
17. Voir le rapport annuel de la Banque du Liban 2001, p. 20.
18. BONFILS-MABILLON, B. ; ETIENNE, B. *La science politique est-elle une science ?*. Paris : Flammarion, 1998. p. 56.
19. AMINE, Samir. *Après le capitalisme*. Beyrouth : Centre des études de l'union arabe, 1988. p. 61.
20. GIDINS, Antony. *La troisième voie, le renouvellement de la démocratie sociale*. Tripoli : Dar Arowad (traduction en arabe), 1999. p. 151.
21. ROSANVALLON, Pierre. *La question sociale reprenez l'Etat providence*. Paris : Le Seuil, 1995. p. 10.
22. LABAKI, Boutros. «Les disparités entre le centre et la périphérie ont décré depuis 1960». *L'Orient le Jour*, 16 mars 1999.

